



Conseil Economique et Social

Distr. limitée
11 juillet 2022
Français
Original : français
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

Conseil d'Administration

Deuxième session ordinaire de 2022

6-9 septembre 2022

Point 4 (a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Niger

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Niger est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Il inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 113 845 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 258 930 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 2023 à 2027.

* E/ICEF/2022/22.

Note: La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du Programme

1. Porté par une transition politique apaisée et une gestion économique prudente, le Niger a vu son taux de pauvreté reculer de 50,6 % en 2011 à 41,4 % en 2020^{1,2}. Malgré plusieurs projets de production pétrolière et minière d'envergure, l'économie du pays repose essentiellement sur une agriculture et un pastoralisme de subsistance perturbés par des sécheresses, des inondations fréquentes et l'insécurité.
2. Estimée à 26 millions de personnes en 2022, la population du pays est jeune et majoritairement rurale, 47 % de ses habitants ont moins de 14 ans³ et 83 % vivent en milieu rural⁴. Les régions du pays se caractérisent par des rapports de genre patriarcaux et hiérarchisés. Les femmes et les jeunes sont faiblement impliqués dans les décisions de la famille ce qui limite leur accès aux services sociaux et économiques, nuit à leur survie et à leur développement et affecte leurs capacités d'adaptation aux crises et chocs⁵.
3. Si la pauvreté a reculé, les inégalités persistent, les gains étant effacés par la concomitance de nombreux facteurs de vulnérabilité⁶. Alors que les deux tiers de son territoire sont désertiques, le pays enregistre une forte croissance démographique⁷, une accélération des catastrophes naturelles, les effets des changements climatiques et une insécurité importante dans les régions transfrontalières du Sahel central. Dans ces régions, la présence sporadique des autorités réduit la disponibilité des services sociaux essentiels, augmente la fragilité des populations et accentue la marginalisation des personnes vulnérables⁸.
4. Ces défis sont aggravés par les problèmes de gouvernance des secteurs sociaux et par les dysfonctionnements des mécanismes budgétaires⁹. Une pression fiscale réduite (11,7 % du produit intérieur brut), la volatilité des prix de l'uranium et du pétrole ainsi qu'une forte dépendance à l'aide extérieure (30 % du budget national) contraignent les allocations budgétaires aux secteurs sociaux, excepté celui de l'éducation. En 2022, la part du budget national allouée à la santé atteint 7,1 %, l'hydraulique 9,3 % et l'éducation 19,6 %¹⁰.

¹ Banque mondiale, *Note sur la situation économique Niger : Maximiser l'efficacité des dépenses publiques pour mieux reconstruire*. Banque mondiale, Washington (D.C.), 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/35901/Niger-Spring-2021-Economic-Update-FR.pdf?sequence=4&isAllowed=y>. (Consulté le 24 mai 2022.)

² Banque Mondiale, Indicateurs du développement dans le monde. Disponible à l'adresse suivante : <https://databank.worldbank.org/reports.aspx?source=world-development-indicators>. (Consulté le 24 mai 2022.)

³ Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales. Estimations de population mondiales, 2019. Disponible à l'adresse suivante : <https://population.un.org/wpp/>. (Consulté le 24 mai 2022.)

⁴ Banque Mondiale, Indicateurs du développement dans le monde.

⁵ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) au Niger, *Revue programmatique du genre*. 2021.

⁶ Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), *Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages (EHCVM) Édition 1 au Niger*. UEMOA, Ouagadougou, 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://phmecv.uemoa.int/nada/index.php/catalog/48>. Consulté le 24 mai 2022.

⁷ https://donnees.banque mondiale.org/indicateur/SP.POP.GROW?locations=NE-ZG-ZQ-1W&year_high_desc=true, (Consulté le 24 mai 2022.)

⁸ Programme des Nations Unies pour le développement (UNDP), *Rapport national sur le développement humain : Niger. La prochaine frontière : Le développement humain et l'Anthropocène*. UNDP, New York, 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://hdr.undp.org/sites/default/files/Country-Profiles/NER.pdf>. (Consulté le 24 mai 2022.)

⁹ Banque mondiale, *Note sur la situation économique Niger : Maximiser l'efficacité des dépenses publiques pour mieux reconstruire*.

¹⁰ Ministère des finances, Texte de loi portant Loi de Finances pour l'année budgétaire 2022. Disponible à l'adresse suivante : <http://www.finances.gouv.ne/index.php/lois-de-finances/file/777-texte-de-loi-portant-loi-de-finances-pour-l-annee-budgetaire-2022>. (Consulté le 24 mai 2022.)

5. La situation sanitaire des enfants s'améliore progressivement. Entre 2017 et 2021, les taux de mortalité infantile et taux de mortalité infanto-juvénile ont diminué, passant respectivement de 61,9 et 121,9 à 45,6 et 77,5 pour 1 000 naissances vivantes¹¹. La couverture en vaccination de trois doses contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche chez les enfants de moins d'un an étant de 81 % en 2020¹², les enfants décèdent désormais surtout de problèmes à la naissance, du paludisme, de maladies diarrhéiques et d'infections respiratoires. Des disparités régionales subsistent : en 2021, seules 44 % des naissances ont eu lieu dans un établissement de santé urbain¹³. Cette situation est imputable au manque de centres de santé, à leur répartition géographique inéquitable et à leurs faibles dotations en équipements, personnel qualifié et installations d'eau et assainissement. Le secteur reste fragilisé par l'insécurité croissante, la pauvreté généralisée, des problèmes récurrents de gouvernance et de dotation budgétaire, et la faible connaissance par les communautés des gestes favorables aux enfants.

6. Entre 2010 et 2020, le taux de prévalence du VIH/Sida a régressé de 0,4 % à 0,2 % chez les personnes âgées de 15 à 49 ans, tandis que le taux de transmission mère-enfant du VIH a augmenté de 14 % à 27 %¹⁴.

7. En 2021, la prévalence du retard de croissance chez les enfants âgés de moins de 5 ans était de 43,5 % tandis que celle de l'émaciation s'élevait à 12,5 %. Les régions les plus touchées sont Zinder, Maradi et Tahoua. Environ 72 % des enfants âgés de moins de 5 ans et 59 % des femmes en âge de procréer souffrent d'anémie et 76 % des enfants âgés de 6 à 23 mois ne bénéficient pas des cinq groupes d'aliments quotidiens. Seulement 28 % sont allaités exclusivement jusqu'à six mois¹⁵. Les principales causes sont la prise en charge inadéquate des cas de malnutrition et de maladies, l'accès insuffisant aux aliments nutritifs et à l'eau et l'assainissement, les grossesses rapprochées, les difficultés associées à la gouvernance du secteur, le manque récurrent d'investissements nationaux et la méconnaissance par les parents des bonnes pratiques nutritionnelles.

8. Entre 2017 et 2020, l'accès à l'eau potable est passé de 46,1 % à 46,9 %, avec des disparités entre milieu rural (39 %) et milieu urbain (86 %). L'accès à l'assainissement de base est faible et la pratique de la défécation à l'air libre élevée avec une prévalence atteignant 68 % (79 % en milieu rural)¹⁶. Cette situation est due à un manque récurrent d'investissements, à l'absence d'un cadre de redevabilité et aux connaissances insuffisantes des communautés sur les impacts des pratiques d'hygiène inadéquates.

9. Les effectifs des enfants scolarisés ont progressé, mais les taux de scolarisation et des acquis scolaires ont à peine évolué. Entre 2017 et 2019, le taux net de scolarisation est passé de 7,5 % à 6,1 % dans le cycle préscolaire, de 65,1 % à 58,2 %

¹¹ Groupe inter-agences des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité des enfants, Taux de mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans au Niger. Disponible à l'adresse suivante : <https://childmortality.org/data/Niger>. (Consulté le 24 mai 2022.)

¹² Organisation mondiale de la Santé (OMS) et UNICEF, Estimations de la couverture vaccinale du pays. 2021. Disponible à l'adresse suivante : https://cdn.who.int/media/docs/default-source/country-profiles/immunization/2022-country-profiles/immunization_ner_2022.pdf?sfvrsn=c956cf51_3&download=true. (Consulté le 22 juillet 2022.)

¹³ Institut nationale de la statistique, *Enquête nationale sur la fécondité et la mortalité des enfants de moins de cinq (5) ans*. 2021

¹⁴ Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, Country factsheets. 2020. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.unaids.org/fr/regionscountries/countries/niger>. (Consulté le 24 mai 2022.)

¹⁵ Enquête nationale de nutrition conduite selon la méthodologie SMART, 2021.

¹⁶ Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène. 2021. Disponible à l'adresse suivante : <https://washdata.org/data/household#!/ner>. (Consulté le 24 mai 2022.)

dans le cycle primaire et de 24,3 % à 20,1 % dans le cycle secondaire¹⁷. Le taux d'accès en première année des cycle primaire et secondaire atteignent respectivement 91 % et 67 % en milieu urbain contre 54 % et 26 % en milieu rural. Cette situation découle de défis associés à l'utilisation des ressources et à la gouvernance, et cela se traduit par un nombre insuffisant d'établissements scolaires, le manque d'équipements et de manuels scolaires, la formation insuffisante des enseignants et la préférence des parents pour la scolarisation des garçons et le travail des enfants. Dans les régions affectées par les conflits, la situation est exacerbée par la fermeture des écoles et les absences des enseignants.

10. Plus de 36 % des enfants âgés de moins d'un an ne sont pas enregistrés à l'état civil¹⁸, 10 % de ceux âgés de 10 à 17 ans déclarent avoir été victimes de violences basées sur le genre¹⁹ et 76 % des filles ont été mariées avant l'âge de 18 ans²⁰. L'ampleur des phénomènes d'enfants en conflit avec la justice, en mobilité, exploités dans la mendicité et souffrant de détresse sociale dans les zones affectées par les conflits n'est pas connue. Cette situation découle d'un cadre institutionnel inadapté, d'un manque de services spécialisés, de difficultés à assurer la coordination entre les secteurs impliqués dans la protection de l'enfance et d'un contexte socio-économique où les familles utilisent le mariage des enfants, le travail et la mendicité comme stratégies de survie.

11. Les enseignements tirés des évaluations et revues du programme 2019-2022 révèlent la nécessité de rééquilibrer les appuis en accordant plus d'intérêt : a) aux interventions favorisant un développement durable et résilient, notamment celles qui bénéficient aux femmes et aux jeunes enfants, tout en gardant une agilité de réponse aux situation d'urgences et en tenant compte de l'approche Nexus ; b) au renforcement des capacités de gouvernance aux niveaux national et infranational pour accélérer la réduction des inégalités ; c) à l'augmentation de la production et l'utilisation d'informations factuelles pour un ciblage plus efficace des appuis de l'UNICEF et de ses partenaires ; et d) au renforcement du plaidoyer et des partenariats pour mobiliser davantage de ressources pour accélérer l'extension des services sociaux de base.

Priorités du programme et partenariats

12. Guidé par les enseignements tirés du précédent programme, l'UNICEF articulera son appui autour de deux axes principaux. Le premier axe contribuera à l'obtention d'une couverture nationale en services sociaux, notamment la vaccination, l'éducation, les services de protection essentiels contre le mariage des enfants et pour l'enregistrement des naissances. Il comprendra le renforcement des capacités des ministères et instituts de recherche en production et utilisation de données sur les inégalités et l'efficacité des politiques sociales. Le second axe se focalisera sur le renforcement de la résilience, l'approche Nexus et la préparation et la réponse aux urgences à Zinder et dans les régions affectées par les conflits transfrontaliers – Maradi, Tillabéri, Diffa et Tahoua. L'UNICEF contribuera à la disponibilité d'un paquet intégré de services de base pour les mêmes populations en santé, nutrition, éducation, eau et assainissement, protection de l'enfant et protection sociale. Il

¹⁷ Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Disponible à l'adresse suivante : <http://uis.unesco.org/en/country/ne>.

¹⁸ Ministère de l'intérieur, Tableau de bord de l'État civil. 2021.

¹⁹ Institut national de la statistique et Fonds des Nations Unies pour la population, *Enquête nationale sur les violences basées sur le genre*. 2021

²⁰ Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires, *Enquête démographique et de santé et à indicateurs multiples (EDSN-MICS IV)*. 2012.

comprendra le renforcement des capacités des équipes chargées du développement local ainsi que le renforcement des capacités de résilience des communautés.

13. L'UNICEF gardera une capacité de réponse aux urgences humanitaires en se basant sur les Principaux engagements de l'UNICEF pour les enfants dans l'action humanitaire et la répartition des responsabilités définie par le Comité permanent inter-institutions.

14. Le programme de pays découle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2023-2027 (PCCNUDD), et des recommandations faites au pays par les différents organes de suivi des conventions et traités des Droits de l'Homme. Les composantes du programme sont articulées autour de la réalisation 2 du PCCNUDD relative au capital humain, elle-même alignée sur les priorités nationales du Niger, la Stratégie Intégrée des Nations Unies pour le Sahel, les Objectifs de développement durable et l'Agenda 2063 de l'Union africaine. L'approche du programme tient compte du Plan stratégique 2022-2025 et du Plan d'action genre 2022-2025 de l'UNICEF. Elle est guidée par les analyses et priorisations stratégiques conduites conjointement par l'UNICEF et le Gouvernement avec la participation de jeunes.

15. La vision du programme est que toutes les filles et tous les garçons, de leur naissance jusqu'à la fin de leur adolescence, survivent, s'épanouissent, apprennent, développent leur plein potentiel, soient protégés contre toutes les formes de violence et d'exploitation, et contribuent ainsi au changement social positif de leurs communautés.

16. Cette vision se réalisera si les enfants et les adolescents les plus vulnérables, particulièrement ceux affectés par les urgences humanitaires et la migration : a) utilisent les interventions à haut impact en santé et VIH ; b) utilisent des services de nutrition et d'alimentation de qualité et bénéficient de pratiques nutritionnelles positives ; c) adoptent de bonnes pratiques d'hygiène, accèdent et utilisent des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement de base ; d) accèdent à une éducation et à une formation de qualité garantissant l'acquisition des compétences fondamentales ; e) sont protégés contre les violences, l'exploitation, les abus et les mariages d'enfants ; et f) bénéficient de politiques sociales et d'une protection sociale favorisant leur inclusion socio-économique. Cette vision implique que ces conditions soient réunies, et dans la mesure où les stabilités politiques et institutionnelles soient maintenues, l'économie nationale se remette des effets de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), la mise en œuvre des initiatives de développement ne soit pas affectée par la crise du Sahel central, et les systèmes et les populations soient résilients face aux chocs et crises.

Chaque enfant survit et s'épanouit

17. Conformément aux priorités nationales du Niger, l'UNICEF, en partenariat avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la Banque mondiale (BM), le Fonds des Nations Unies pour la population et Gavi, l'Alliance du Vaccin, contribuera à la mise en place de la couverture sanitaire universelle en privilégiant le volet communautaire.

18. Au niveau national, le programme appuiera : a) la révision des mécanismes budgétaires pour favoriser les programmes destinés aux enfants et adolescents ; b) le renforcement des capacités des équipes de districts en planification stratégique, coordination intersectorielle et supervision formative ; et c) l'élaboration et le déploiement d'une stratégie nationale de promotion du changement des normes sociales et de l'évolution des comportements favorables à la santé des communautés. Afin d'augmenter la proportion des enfants de moins d'un an vaccinés contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos à 95 % et de réduire les écarts entre les districts,

la logistique sanitaire et la chaîne d'approvisionnement seront renforcées – y compris par des accords avec le secteur privé et l'introduction de solutions de distribution novatrices.

19. Dans les régions de Maradi, Zinder, Tillabéri et Tahoua, l'UNICEF augmentera la disponibilité des services de prise en charge intégrée des maladies infantiles à travers la formation des agents et leur dotation en équipements et médicaments. L'accent sera mis sur la néonatalogie et la prévention de la transmission mère-enfants du VIH/sida. L'UNICEF appuiera l'introduction d'innovations digitales telles que m-Heath, RapidPro, et le registre électronique des consultations pour la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, cela pour réduire les taux de perdus de vue et améliorer le suivi des services communautaires. La collaboration transfrontalière sera renforcée pour améliorer la gestion des épidémies et des programmes destinés aux populations en mouvement.

Chaque enfant jouit d'un bon état nutritionnel

20. L'UNICEF, en partenariat avec le Programme alimentaire mondial, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et la BM, contribuera à la réduction des taux de malnutrition chronique et aiguë à travers un appui adapté aux problématiques transfrontalières et des stratégies multisectorielles qui contribuent à lever les déterminants de la malnutrition que sont les problèmes d'accès aux soins de santé, aux aliments variés, à l'eau et l'assainissement, la sécurité et ceux liés au statut matrimonial et au faible niveau d'éducation des mères.

21. Le programme soutiendra les autorités à faire de la lutte et prévention contre la malnutrition un enjeu national et à augmenter le taux d'allaitement exclusif des enfants âgés de moins de 6 mois à 50 %. L'UNICEF appuiera la révision de la politique nationale de sécurité nutritionnelle 2016-2025, la production de données permettant de mobiliser des budgets supplémentaires, la réalisation d'enquêtes de suivi de la situation nutritionnelle, le renforcement de la coordination intersectorielle nutrition-santé-eau-assainissement, la production d'aliments fortifiés, l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de promotion du changement des normes sociales et de l'évolution des comportements ciblant notamment les facteurs liés au statut des mères.

22. Dans les régions en urgence nutritionnelle, l'UNICEF appuiera la mise en place d'un paquet d'activités intégrées fournies par des plateformes communautaires sous forme d'interventions à haut impact nutritionnel couplant activités de prévention et traitement.

23. L'UNICEF contribuera au renforcement des capacités nationales en préparation et réponse aux urgences nutritionnelles à travers l'amélioration des systèmes de surveillance et d'alerte, et de gestion des stocks de sécurité.

Chaque enfant vit dans un environnement sûr et durable

24. En appui à la mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Eau et de l'Assainissement, le programme contribuera à améliorer l'accès des populations vulnérables aux services d'eau potable et d'assainissement de base et résilients aux changements climatiques, en partenariat avec l'OMS et la BM.

25. L'UNICEF contribuera à la reformulation du Programme Sectoriel Eau, Hygiène et Assainissement 2016-2030, au renforcement de la gouvernance et du cadre de redevabilité du secteur, à l'élaboration de plans communaux d'investissement et de gestion des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, et au développement du

système national d'information sur l'eau et l'assainissement et d'un système d'alerte précoce à la sécheresse et aux inondations.

26. Pour réduire fortement la prévalence de la défécation à l'air libre à 63 % de la population, l'UNICEF appuiera la mise en œuvre d'un programme national de marketing de l'assainissement basé sur le dialogue communautaire, la promotion de modèles de latrines familiales à faible coût, et l'élaboration d'outils de communication sur les normes sociales et pratiques familiales essentielles.

27. Dans les régions de Maradi, Zinder, Tillabéri et Tahoua, l'UNICEF contribuera à améliorer l'accès durable aux infrastructures et la mise en œuvre de modèles de résilience aux changements climatiques. En synergie avec les autres composantes du programme et en partenariat avec les communes et le Gouvernement, l'offre de services sera améliorée dans les communautés, écoles et centres de santé grâce à la construction d'adductions d'eau multi-villages solaires et de latrines sexo-spécifiques répondant aux besoins des populations sélectionnées.

Chaque enfant apprend

28. En appui au Plan de transition du secteur de l'éducation et de la formation 2020-2023 et en partenariat avec la BM, le Partenariat mondial pour l'éducation, les partenaires du Fonds commun du secteur de l'éducation, le secteur privé et les agences des Nations Unies, l'UNICEF contribuera à l'augmentation des taux de scolarisation, à la réduction de la proportion des enfants de 13 à 16 ans non scolarisés de 57 % à 47 %, et à l'amélioration de la qualité des acquis scolaires.

29. Au niveau national, l'UNICEF initiera un dialogue politique sur les enjeux du secteur de l'éducation et participera aux efforts visant à améliorer ses performances. Les curricula seront révisés en outils d'apprentissage basés sur les compétences de vie courante adaptés aux enfants, notamment aux filles et aux enfants nomades, en situation de handicap, déplacés, migrants et réfugiés. S'inspirant des leçons apprises de la crise COVID-19 et des mouvements de population consécutifs aux conflits et catastrophes naturelles, l'UNICEF aidera à renforcer la résilience des services éducatifs à travers l'accélération de la connectivité des écoles, le développement d'une nouvelle plateforme d'apprentissage numérique et d'une stratégie de mobilisation sociale ciblant le retour à l'école des enfants l'ayant abandonné.

30. Dans les régions de Maradi, Zinder, Agadez, Dosso, Tillabéri, Tahoua et Diffa, l'UNICEF appuiera les équipes locales à développer leurs capacités en planification, analyse des risques et développement de mesures de mitigation. L'UNICEF en collaboration avec le Ministère de l'Éducation va prioriser une approche multisectorielle incluant la nutrition, l'eau et l'assainissement, à travers la formation des enseignants en éducation nutritionnelle ainsi que la création de points d'eau, latrines et projets de préservation de l'environnement en milieu scolaire.

Chaque enfant est protégé contre les violences et l'exploitation

31. Conformément au Programme des Nations Unies pour l'identité juridique et aux différentes politiques et plans nationaux portant sur l'état civil, la protection de l'enfance et la justice pour enfants, l'UNICEF contribuera à augmenter de 64 % à 89 % la proportion d'enfants enregistrés à l'état civil avant l'âge d'un an ainsi qu'à réduire les violences, l'exploitation et les mariages d'enfants, en partenariat avec l'UNFPA, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations et l'Union européenne.

32. L'UNICEF soutiendra la modernisation et l'extension des services d'état civil avec la mise à l'échelle de l'interopérabilité des services d'état civil et services de santé et de protection sociale. L'UNICEF appuiera la mise en œuvre des standards

nationaux pour l'alerte, la gestion et le référencement des cas d'enfants victimes de violence, la revitalisation des mécanismes de coordination et la révision de la législation régissant l'âge du mariage. L'UNICEF contribuera à la production des données sur les phénomènes mal connus des enfants soumis à la traite, à l'exploitation et à la mendicité.

33. Dans les régions de Maradi, Zinder, Tillabéri, Tahoua, Diffa, Agadez, Dosso et Niamey, l'UNICEF appuiera la mise en place des services de protection pour les contextes de développement et humanitaire en renforçant les capacités des équipes chargées de la coordination et de la prise en charge en leur fournissant un appui logistique et technique, y compris pour l'extension des comités locaux de protection de l'enfance.

34. L'UNICEF appuiera le développement et la mise en œuvre de stratégies de promotion du changement des normes sociales et de l'évolution des comportements pour accélérer la réduction des phénomènes de mariage, travail et mendicité des enfants. Ces stratégies privilégieront la transformation sociale, l'égalité entre les sexes, la participation des adolescents et la masculinité positive. Elles s'appuieront sur les coalitions de leaders religieux et traditionnels, les radios communautaires et les groupements d'enfants aux niveaux national et infranational.

Chaque enfant vit à l'abri de la pauvreté

35. L'UNICEF, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale, l'Organisation internationale du Travail et l'OMS, appuiera les efforts nationaux visant à faire de la solidarité nationale et de l'inclusion socio-économique des axes d'actions prioritaires du développement.

36. L'UNICEF appuiera les autorités chargées des politiques de protection sociale, inclusion socio-économique, décentralisation et réforme des finances publiques à travers une assistance technique pour : a) renforcer les systèmes nationaux de suivi des droits de l'enfant et les analyses sur la pauvreté des enfants et ; b) renforcer les capacités des ministères sectoriels, collectivités territoriales, membres de l'Assemblée nationale et organisations de la société civile en suivi des dépenses publiques consacrées aux enfants. Dans les zones d'intervention prioritaires, l'UNICEF renforcera les capacités des collectivités territoriales en planification, budgétisation participative et mobilisation et diversification des ressources pour les enfants.

37. Eu égard aux chocs répétés et aux inégalités persistantes au Niger, notamment celles exacerbées par la pandémie de COVID-19 et les changements climatiques, l'UNICEF contribuera à augmenter la proportion des enfants couverts par un mécanisme de filets sociaux de 6 % à 15 % en contribuant à la réforme du système de protection sociale à travers les axes de solidarité, mutualité, gratuité des services sociaux de base et filets sociaux adaptatifs sensibles aux enfants et adolescents dans les contextes de développement et d'urgences humanitaires.

Efficacité du Programme

38. Cette composante mettra l'accent sur la qualité d'une programmation axée sur l'équité et d'un suivi basé sur des informations factuelles, gages d'une gestion axée sur les résultats. L'UNICEF appuiera les interventions basées sur les approches tenant compte des questions de genre, visant à réduire les causes de l'exclusion des filles et des femmes. Ce résultat sera atteint par la production et l'utilisation de données désagrégées et la mise en place de mécanismes favorisant la participation des femmes à la gestion des projets de leur communauté. Cette composante couvrira également les volets de la promotion du changement des normes sociales et de l'évolution des

comportements, la gestion des connaissances, et la redevabilité envers les populations bénéficiaires. L'UNICEF privilégiera la création de partenariats et le plaidoyer de haut niveau.

Tableau récapitulatif du budget

| <i>Composantes du programme</i> | <i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i> | | |
|--|--|--------------------------|----------------|
| | <i>Ressources ordinaires</i> | <i>Autres ressources</i> | <i>Total</i> |
| Chaque enfant survit et s'épanouit | 16 348 | 49 645 | 65 993 |
| Chaque enfant jouit d'un bon état nutritionnel | 16 617 | 35 065 | 51 682 |
| Chaque enfant vit dans un environnement sûr et durable | 8 830 | 48 205 | 57 035 |
| Chaque enfant apprend | 11 400 | 45 839 | 57 239 |
| Chaque enfant est protégé contre les violences et l'exploitation | 11 800 | 34 288 | 46 088 |
| Chaque enfant vit à l'abri de la pauvreté | 6 000 | 20 944 | 26 944 |
| Efficacité du programme | 42 850 | 24 944 | 67 794 |
| Total | 113 845 | 258 930 | 372 515 |

Administration du programme et gestion des risques

39. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations de l'UNICEF.

40. Le Ministère de l'aménagement du territoire et du développement communautaire coordonnera la planification et le suivi du programme, avec l'appui des ministères sectoriels et des services déconcentrés. Les bureaux infranationaux de l'UNICEF collaboreront avec les contreparties locales pour la préparation des plans de travail infranationaux et leur suivi.

41. Membre de l'équipe de pays des Nations Unies, l'UNICEF co-dirigera l'équipe de gestion du programme et le groupe de résultats de la réalisation 2 du PCCNUDD et contribuera aux autres groupes de résultats. L'UNICEF est chef de file des clusters relatifs à l'éducation et à l'eau, l'hygiène et l'assainissement, de l'aire de responsabilité relative à la protection de l'enfance et du secteur de la nutrition. L'UNICEF poursuivra sa collaboration avec les donateurs publics et privés tout en diversifiant sa stratégie de mobilisation des ressources pour le programme.

42. L'espace fiscal national limité, les capacités inégales des institutions nationales et infranationales en gestion et mise en œuvre, ainsi que les aléas sécuritaires et naturels constituent des risques pouvant compromettre l'atteinte des résultats du programme. L'UNICEF surveillera ces risques et mettra en œuvre des mesures d'atténuation adaptées, y compris par l'utilisation de l'approche harmonisée de

transfert d'espèces, des missions de suivi et la mise en place d'un mécanisme de notification et de réclamation.

Suivi, évaluation et apprentissage

43. L'UNICEF, avec les agences du système des Nations Unies, renforcera les capacités nationales de suivi de la situation de l'enfant en appuyant des études et le fonctionnement des systèmes nationaux d'information. L'UNICEF collaborera avec des organismes de recherche et l'Institut national de la statistique pour la collecte et l'analyse régulières de données par enquêtes, y compris l'enquête par grappes à indicateurs multiples. L'UNICEF aidera le Niger à préparer son prochain rapport périodique sur l'application des protocoles facultatifs de la Convention relative aux droits de l'enfant.

44. Pour évaluer régulièrement la progression vers les résultats escomptés et entreprendre les ajustements qui seront jugés nécessaires, l'UNICEF appuiera l'Institut national de la statistique et les unités statistiques des secteurs sociaux pour la production de données fiables et désagrégées.

45. L'UNICEF conduira les évaluations inscrites dans le plan d'évaluation budgétisé dans un but de redevabilité et d'apprentissage. L'UNICEF poursuivra sa collaboration avec le Ministère du plan et le Réseau nigérien de suivi et d'évaluation pour le renforcement des capacités nationales en évaluation, et pour la promotion de l'évaluation des politiques et des programmes.

Annexe

Cadre des résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre le Niger et l'UNICEF 2023–2027

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 1 à 54

Priorités nationales : Plan de Développement Économique et Social 2022-2026, réalisations 1 et 2 (en cours de finalisation en mai 2022)

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF : 3

Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5

| Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération | Réalisations de l'UNICEF | Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) | Moyens de vérification | Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis) | | |
|--|--|--|--|---|--|--|--------|--------|
| | | | | | | RO | AR | Total |
| Réalisation 2 : D'ici à 2027, les populations, notamment les femmes, les enfants, les adolescents, les jeunes et les groupes à besoins spécifiques, ont un accès plus inclusif, équitable et renforcé à des services sociaux de base de qualité, à un emploi décent, à la protection sociale et à la protection contre les pratiques néfastes. | 1. D'ici à 2027, les enfants, les adolescents et les femmes les plus vulnérables ont un accès accru et équitable à des interventions à haut impact en santé et VIH dans les contextes de développement et humanitaire. | *Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 11 mois ayant reçu trois doses de vaccin contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos ^a NR : 81 % (Estimations OMS/UNICEF de la couverture vaccinale nationale (WUENIC), 2020) NC : 95 % | Estimations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'UNICEF de la couverture vaccinale du pays | Les services de santé des régions de Maradi, Zinder, Tillabéri, et Tahoua offrent aux enfants, adolescents et femmes un paquet intégré à haut impact de qualité Des services de vaccination de qualité sont disponibles. Les services centraux et décentralisés disposent des outils et connaissances pour la mise à l'échelle des services de santé continus intégrés de qualité | Ministère de la santé OMS Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme Gavi, l'Alliance du vaccin Banque mondiale Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) | 16 348 | 49 645 | 65 993 |
| | | Pourcentage de naissances vivantes assistées par du personnel de santé qualifié (domicile et établissements) | Système d'informations des districts sanitaires | | | | | |

| Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération | Réalizations de l'UNICEF | Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) | Moyens de vérification | Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis) | | |
|---|--|---|---|---|--|--|--------|--------|
| | | | | | | RO | AR | Total |
| | | NR : 43,7 % (Enquête Nationale sur la Fécondité et la Mortalité des Enfants de Moins de 5 Ans (ENAFEME), 2021) NC : 60 % | | | | | | |
| Réalisation 2 | 2. D'ici à 2027, les enfants, les adolescents et les femmes, les plus vulnérables, utilisent davantage des services de nutrition essentiels de qualité et bénéficient de pratiques et de soins nutritionnels positifs, y compris une alimentation plus diversifiée dans les contextes de développement et humanitaire. | *Nombre d'enfants de 6 à 59 mois atteints de malnutrition aiguë sévère admis pour traitement ^a NR : 424 171 Suivi et évaluation standardisée des urgences et transitions (SMART, 2021) NC : 330 000 | Ministère de la santé | Le Gouvernement bénéficie d'une capacité renforcée pour améliorer la gouvernance de la nutrition dans un environnement multi-systèmes Les services nutritionnels de qualité destinés aux enfants, aux adolescents et aux femmes enceintes sont disponibles | Ministère de la santé Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture Programme alimentaire mondial Banque mondiale | 16 617 | 35 065 | 51 682 |
| | | Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 5 mois exclusivement allaités au sein NR : 28 % (SMART, 2021) NC : 50 % | SMART Enquête par grappes à indicateurs multiples (MICS) | Les prestataires de services nutritionnels et les organisations communautaires ont des compétences accrues pour l'adoption des pratiques optimales de nutrition et de soins pour enfants, adolescents et femmes enceintes | | | | |
| Réalisation 2 | 3. D'ici à 2027, les populations, en particulier celles habitant dans les communes | Pourcentage de la population utilisant les services de base d'approvisionnement en eau potable ^a | MICS JMP | Les infrastructures d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement de base résilientes aux | Ministère de l'hydraulique et de l'assainissement | 8 830 | 48 205 | 57 035 |

| Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération | Réalizations de l'UNICEF | Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) | Moyens de vérification | Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis) | | |
|---|--|---|---|--|---|--|--------|--------|
| | | | | | | RO | AR | Total |
| | vulnérables, utilisent davantage des services d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement de base résilients aux changements climatiques et adoptent de bonnes pratiques d'hygiène dans les contextes de développement et humanitaire. | NR : 47 % (Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (JMP, 2021) NC : 52 % *Pourcentage de la population pratiquant la défécation à l'air libre ^a NR : 68 % (JMP, 2021) NC : 63 % | JMP, rapports Progrès en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène des ménages | changements climatiques sont disponibles dans les communautés vulnérables. Les prestataires de services et les organisations de la société civile ont des capacités accrues pour l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement chez les ménages | Ministères de l'éducation et de la santé OMS Banque mondiale | | | |
| Réalisation 2 | 4. D'ici à 2027, les filles et les garçons ont un accès accru à une éducation et une formation équitable de qualité et acquièrent des compétences fondamentales pour développer leur plein potentiel, leur engagement et leur participation active à la vie de leurs communautés dans les contextes de développement et humanitaire. | Proportion d'enfants âgés de 13 à 16 ans non scolarisés NR : 59,9% (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), 2020) NC : 47 % *Taux d'achèvement des cycles d'enseignement primaire et secondaire ^a NR : | MICS Tableau de bord de l'éducation | Les services centraux et décentralisés chargés de l'éducation de base, non-formelle et de la formation professionnelle, assurent un enseignement et un apprentissage de qualité dans un environnement protecteur Les prestataires de services et les OSC ont des capacités accrues pour soutenir les enfants à disposer d'un accès équitable et | Ministère de l'éducation Banque mondiale Partenariat mondial pour l'éducation Union européenne Agence française de développement Programme alimentaire mondial | 11 400 | 45 839 | 57 239 |

| Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération | Réalizations de l'UNICEF | Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) | Moyens de vérification | Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis) | | |
|---|---|---|--------------------------------------|--|--|--|--------|--------|
| | | | | | | RO | AR | Total |
| | | Primaire : 60,9 % (filles : 56,7 %) Secondaire : 18,5 % (filles : 14,4 %) (annuaire des statistiques de l'éducation 2020-2021) NC : Primaire : 64 % (filles : 58 %) Secondaire : 25 % | | durable à une éducation et une formation professionnelle de qualité dans un environnement protecteur | UNFPA Programme des Nations Unies pour le développement | | | |
| | | Pourcentage d'élèves atteignant le niveau minimal en lecture et mathématiques à la fin du cycle d'enseignement primaire NR : 30 % (en lecture) et 22,5 % (en mathématiques) Programme d'Analyse des Systèmes Éducatifs (PASEC) de la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN), 2019) NC : 60 % (lecture et mathématiques) | Annuaire du Ministère de l'éducation | | | | | |
| Réalisation 2 | 5. D'ici à 2027, les filles et les garçons, ainsi que les | Pourcentage de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées | MICS | Les systèmes nationaux de protection de l'enfant fournissant des | Ministère de la promotion de la | 11 800 | 34 288 | 46 088 |

| Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération | Réalizations de l'UNICEF | Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) | Moyens de vérification | Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis) | | |
|---|---|--|------------------------|--|---|--|----|-------|
| | | | | | | RO | AR | Total |
| | adolescents, en particulier les plus vulnérables et ceux affectés par des crises humanitaires, sont protégés des violences, exploitation, et mariages d'enfants dans les contextes de développement et humanitaire. | <p>avant l'âge de 18 ans</p> <p>NR : 64,9% (ENAFEME, 2021) NC : 60%</p> <p>Pourcentage d'enfants de moins d'un an dont la naissance a été enregistrée à l'état civil NR : 64 % (ENAFEME, 2021) NC : 89 %</p> | MICS | <p>services aux niveaux central, régional et local ont des capacités renforcées pour planifier, coordonner et mettre en œuvre le cadre légal existant et les plans, politiques et programmes</p> <p>Les services et les acteurs de la protection de l'enfant aux niveaux national, régional et local, ont des capacités renforcées pour enregistrer les faits d'état civil et prévenir, détecter, signaler, référer, suivre, répondre et documenter les cas de violence, exploitation et mariages d'enfants</p> <p>Les communautés et leurs leaders, adolescents, société civile et médias dans les régions de Diffa, Maradi, Tahoua, Tillabéri et Zinder, ont des capacités accrues pour promouvoir des comportements favorables à l'élimination des violences et mariages d'enfants et la promotion de l'enregistrement à l'état civil</p> | <p>femme et du genre</p> <p>UNFPA</p> <p>Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</p> <p>Organisation internationale pour les migrations</p> <p>Union européenne</p> | | | |

| Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération | Réalizations de l'UNICEF | Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) | | Moyens de vérification | Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis) | | |
|---|---|--|------------------------------------|---|--|---|--|--------|--|
| | | RO | AR | | | | Total | | |
| Réalisation 2 | 6. D'ici à 2027, les enfants et les adolescents bénéficient de politiques sociales et de mesures de protection sociale favorisant leur inclusion socio-économique dans les contextes de développement et humanitaire. | Pourcentage du budget national exécuté pour les secteurs sociaux NR : <50 % (Ministère des finances, base de données BOOST, 2021) NC : 80 % | Rapports du Ministère des finances | Le Gouvernement, les collectivités territoriales, les OSC et les jeunes ont des capacités accrues pour mobiliser des ressources publiques et des financements innovants, exécuter de manière efficiente et rendre compte sur les budgets alloués aux secteurs sociaux Les autorités chargées de la planification et de la décentralisation aux niveaux national et infranational disposent de capacités et données pour élaborer et mettre en œuvre de manière participative des politiques et programmes de réduction de la pauvreté et la vulnérabilité des enfants Les acteurs institutionnels nationaux et infranationaux de la protection sociale ont des capacités accrues pour élaborer et mettre en œuvre des programmes de protection sociale pour enfants vulnérables | Ministère des finances Ministère du plan Ministère de l'aménagement du territoire et du développement communautaire Ministère de l'emploi et la Protection sociale Institut national de la statistique Programme des Nations Unies pour le développement Organisation internationale du Travail OMS | 6 000 | 20 944 | 26 944 | |
| Proportion d'enfants vivant dans la pauvreté multidimensionnelle NR : 88,9 % (Enquête nationale sur les Conditions de vie des Ménages et l'Agriculture au Niger (ECVMA), 2019) NC : 78,9 % | | Rapports du Ministère du plan et de l'Institut national de la statistique | | | | | | | |
| Proportion d'enfants couverte par des filets sociaux ^a NR : 6,5 % (Ministère de l'emploi et de la protection sociale, Registre Social Unifié (RSU), 2017) NC : 15 % | | Rapports des Ministères de l'emploi et la protection sociale et du plan | | | | | | | |

| Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération | Réalizations de l'UNICEF | Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC) | Moyens de vérification | Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays | Principaux partenaires ou cadres de partenariat | Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis) | | |
|---|---|---|------------------------|--|--|--|----------------|----------------|
| | | | | | | RO | AR | Total |
| Réalisation 2 | 7. D'ici à 2027, le programme de pays est bien conçu, coordonné et géré, et reçoit l'appui nécessaire pour atteindre le niveau de qualité des programmes en matière d'obtention de résultats pour les enfants dans les contextes de développement et humanitaire. | Indice de performance globale du bureau NR : 0,66 (InSight Indicateurs clés de performance (KPI) Scorecard 2021) NC : 0,95 | Insight | Le Gouvernement et l'UNICEF sont équipés pour suivre la mise en œuvre du programme et pour garantir la redevabilité des acteurs pour l'atteinte des résultats du programme | Ministère de l'aménagement du territoire et du développement communautaire Agences des Nations Unies Parlement des enfants | 42 850 | 24 944 | 67 794 |
| Montant total des ressources | | | | | | 113 845 | 258 930 | 372 515 |

^a Indicateur de résultat aligné sur l'indicateur du PCCNUDD.